

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00425

Numéro SIREN : 834 950 446

Nom ou dénomination : A.S. CARRELAGE

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt 15833

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL A.S. CARRELAGE		7 rue du Champ de Manoeuvre	
SIRET	8 3 4 9 5 0 4 4 6 0 0 0 1 5	67200 STRASBOURG	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	CARRELAGE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	3 639
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
H & A ENTZHEIM 3 rue des Cigognes Aéroparc 67960 ENTZHEIM Tél: 0683576017			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu STRASBOURG
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Gérant
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature IKIZ Ahmet Turan

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sst de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
IKIZ AHMET TURAN CO GERANT	50	2022	15 000				
CINAR MAHMUT CO GERANT	50	2022	13 500				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 % 15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL A.S. CARRELAGE

du 01/01/2022

Adresse 7 rue du Champ de Manoeuvre 67200 STRASBOURG

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ●

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ●)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ●)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ●)	Valeur des avantages en nature (v. notice ●)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ●)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ●)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ●)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ●)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ●	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10)	●	- de l'exercice 2022	●
- de l'exercice précédent ●		- de l'exercice précédent	●
Nom et qualité du signataire		A STRASBOURG le 01/03/2023	
IKIZ Ahmet Turan Gérant		Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.S. CARRELAGE</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>7 rue du Champ de Manoeuvre</u>										<u>67200 STRASBOURG</u>							
Numéro SIRET * <u>8 3 4 9 5 0 4 4 6 0 0 0 1 5</u>																	
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>							
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>					
										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilitisations corporelles *		028	42 457	030	20 026		22 432		29 992							
	Immobilitisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	42 457	048	20 026		22 432		29 992							
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	8 848	052			8 848		10 500							
	Marchandises *		060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070												
		Autres * (3)	072	206	074		206				2 912						
Valeurs mobilières de placement		080		082													
Disponibilités		084	3 139	086		3 139				7 668							
Charges constatées d'avance *		092		094													
Total II		096	12 194	098		12 194				21 081							
Total général (I+II)		110	54 651	112	20 026	34 625		51 072									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000		1 000										
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126		100		100										
	Réserves réglementées*		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)		132														
	Report à nouveau		134		3 407		24 716										
	Résultat de l'exercice		136		(3 639)		(21 309)										
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142		868		4 507										
	Provisions pour risques et charges		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		32 280		39 449										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		260		247										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)		172		1 218		6 869										
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176		33 758		46 566										
Total général (I + II + III)		180		34 625		51 072											
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	163	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.S. CARRELAGENeant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
	13	1	13	1
Ventes de marchandises *	209	210		
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215	214		
	217	218	90 293	104 577
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(1 152)	9 000
Production immobilisée *		224		
Subventions d'exploitation reçues		226	(3 150)	
Autres produits		230	93	410
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	86 084	113 988
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises) *		236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	2 797	8 098
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	500	(400)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	28 195	36 507
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *	243	244	3 849	6 365
	950			
Rémunérations du personnel *		250	28 500	67 396
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	17 658	12 113
Dotations aux amortissements *		254	7 560	4 695
Dotations aux provisions		256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262	18	1
	260			
Total des charges d'exploitation (II)		264	89 077	134 775
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(2 993)	(20 788)
Produits financiers (III)		280		
Produits exceptionnels (IV)		290		
Charges financières (V)		294	645	521
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300		
	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(3 639)	(21 309)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		3 639
Réintégrations		316		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		318		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		322		
Provisions non déductibles *		324		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		330		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
Déductions		342		
Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	989		
De ex ZFA NG (44. quater)	345	344		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		3 639
Déficits		356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		360		
Déficits antérieurs reportables : * 21...8 Quant imputés sur le résultat :				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		3 639

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL A.S. CARRELAGE

31/12/2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : SARL A.S. CARRELAGE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 990	442		444		446	3 990	3 990
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	38 467	462		464		466	38 467	38 467
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	42 457	492		494		496	42 457	42 457

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 990	532		534		536	3 990
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	8 476	552	7 560	554		556	16 036
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	12 466	572	7 560	574		576	20 026

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL A. S. CARRELAGE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	21 801
Déficits reportables				984	21 801
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits de l'exercice				860	3 639
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870-984+860)				870	25 439

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	17 658
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 563
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 466
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SARL A.S. CARRELAGE

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SARL A. S. CARRELAGE				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	
				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
				160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD à Répartition des salariés et dans la notice n° 2013-NOT-SD à Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 3 4 9 5 0 4 4 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.S. CARRELAGE

ADRESSE (voie)

7 rue du Champ de Manoeuvre

CODE POSTAL

67200

VILLE

STRASBOURG

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CINARD Prénom(s) MahmutNom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50Naissance : Date 070981 N° Département 99 Commune YERKOY Pays TRAdresse : N° 15 Voie rue d'UrmattCode postal 67000 Commune STRASBOURG Pays Titre (2) M Nom patronymique IKIZ Prénom(s) Ahmet TuranNom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50Naissance : Date 121185 N° Département 99 Commune YILDIZELI Pays TRAdresse : N° 7 Voie rue du Champ de ManoeuvreCode postal 67200 Commune STRASBOURG Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NGT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 3 4 9 5 0 4 4 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.S. CARRELAGE

ADRESSE (voie)

7 rue du Champ de Manoeuvre

CODE POSTAL

67200

VILLE

STRASBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENUE			260.00
01/01/2022 01 S.A.N.		247.20	
01/01/2022 15 FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENU	247.20		
31/12/2022 15 FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENU		260.00	

DETAIL LIASSE 2033-A[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		1 000	1 000		
10100000 CAPITAL		1 000	1 000		
RESERVE LEGALE		100	100		
10610000 RESERVE LEGALE		100	100		
REPORT A NOUVEAU		3 407	24 716	21 309	86.22
11000000 REPORT A NOUVEAU (CRÉDITEUR)		3 407	24 716	21 309	86.22
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		3 639	21 309	17 670	82.92
TOTAL I		868	4 507	3 639	80.74
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		32 280	39 449	7 170	18.17
16400000 EMPRUNTS AUPRES D'ETS.DE CRED.		19 076	24 360	5 284	21.69
16410000 PRET ETAT		13 148	15 000	1 852	12.35
51800000 INTERETS COURUS		55	89	34	37.99
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		260	247	13	5.18
40810000 FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENUE		260	247	13	5.18
AUTRES DETTES		1 218	6 869	5 651	82.27
42100000 PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES			1 178	1 178	100.00
42100001 Rémun. ATAY Ayse			1 984	1 984	100.00
43100000 URSSAF SALARIES			2 243	2 243	100.00
43720914 PRO BTP			454	454	100.00
44550000 TVA A DECAISSER		1 218		1 218	
44860200 ETAT-CHARG.A PAYER-TAXES APPR.			40	40	100.00
45500000 ASSOCIES-CPTE COURANT IKIZ			971	971	100.00
TOTAL III		33 758	46 566	12 808	27.51
TOTAL GENERAL		34 625	51 072	16 447	32.20

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	90 293		104 577		14 284	13.66
70400000 TRAVAUX 20 %	22 814		250		22 564	NS
70400100 TRAVAUX 10 %			5 989		5 989	100.00
70400900 TRAVAUX AUTOLOQUIDATION	67 479		98 338		30 859	31.38
PRODUCTION STOCKEE	1 152		9 000		10 152	112.80
71335000 TRAVAUX EN COURS	1 152		9 000		10 152	112.80
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 150				3 150	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 150				3 150	
AUTRES PRODUITS	93		410		317	77.27
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	93		2		92	NS
79100000 TRANSFERT CHARGES D'EXPLOIT			409		409	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	86 084		113 988		27 903	24.48
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	2 797		8 098		5 300	65.45
60100100 ACHATS MAT. IERES HT 20 %	2 797		8 098		5 300	65.45
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	500		400		900	225.00
60310000 VARIAT. STOCK MAT. IERES.	500		400		900	225.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	28 195		36 507		8 312	22.77
60628000 CARBURANT TVA DÉDUCTIBLE	4 792		3 983		809	20.30
60630000 FOURNITURES D'ENTRETIEN	100				100	
60631000 PETITS EQUIPEMENTS (<500 €)	1 838		1 159		680	58.65
60631900 PETITS EQUIPEMENTS (TVA 0)			217		217	100.00
61100900 SOUS-TRAITANCE GENERALE TVA 0			7 212		7 212	100.00
61320900 LOCATIONS IMMOBILIERES (TVA 0)	4 000		4 400		400	9.09
61400000 CHARGES LOCATIVES&COPROP.	900				900	
61560000 MAINTENANCE	243		1 027		784	76.35
61600000 PRIMES D'ASSURANCES			92		92	100.00
61610000 ASSURANCES MULTIRISQUES	6 080		4 998		1 082	21.65
61611000 ASSURANCE PRET	149		39		110	282.10
61680000 ASSURANCES PARC AUTOMOBILE			80		80	100.00
62260000 HONORAIRES - HANS & ASSOCIES	2 508		2 455		53	2.15
62270000 FRAIS D'ACTES&CONTENTIEUX	43		49		6	12.99
62510000 VOYAGES & DEPLACEMENTS	13		93		80	86.07
62510900 VOYAGES & DEPLACEMENTS (TVA 0)	7 203		9 946		2 743	27.58
62570000 RECEPTIONS	3		104		101	97.04
62610000 AFFRANCHISSEMENTS			65		65	100.00
62782000 SERV.BANCAIRES ET ASSIMILES	324		589		265	45.02
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 849		6 365		2 516	39.53
63120000 TAXE APPRENTISSAGE			40		40	100.00
63330000 FORMATION PROFESS.CONTINUE	238		119		119	100.00
63511000 CONTRIBUT.FONCIERE ENTREPRISES	950		954		4	0.42
63590000 CARTES GRISES-VIGNETTES			14		14	100.00
63710000 CSG DEDUCTIBLE SUR RSI	2 661		5 239		2 578	49.21
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	28 500		67 396		38 896	57.71
64110000 SALAIRES			19 757		19 757	100.00
64112000 COMMISSIONS			150		150	100.00
64142000 INDEMNITES NON IMPOSABLES			1 989		1 989	100.00

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2022	12	Exercice N-1 31/12/2021	12	Ecart N / N-1	
	Euros		Euros		%	
64400000 REMUNERATIONS CO GERANTS	15 000		45 500		30 500	67.03
64420000 SALAIRE CINAR MAHMUT	13 500				13 500	
CHARGES SOCIALES	17 658		12 113		5 545	45.78
64510000 COTIS. URSSAF			1 536		1 536	100.00
64530000 COTISATIONS RETRAITE			346		346	100.00
64610000 COTISATIONS SOCIALES IKIZ	8 113		8 817		704	7.98
64620000 COTISATIONS SOCIALES CINAR	9 545		1 414		8 131	575.04
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 560		4 695		2 865	61.03
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 560		4 695		2 865	61.03
AUTRES CHARGES	18		1		16	NS
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	18		1		16	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	89 077		134 775		45 698	33.91
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	2 993		20 788		17 794	85.60
CHARGES FINANCIERES	645		521		124	23.80
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS & DETTES	448		263		184	69.97
66160000 INTERETS BANCAIRES/OP.FINANC'T.	198		258		60	23.30
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	3 639		21 309		17 670	82.92

Date 20/04/2023	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client A12570 SARL A.S. CARRELAGE 7 rue du Champ de Manoeuvre 67200 STRASBOURG	Référence	Page 1
Collaborateur AEST AIGU MAYI		Exercice 01/01/2022 31/12/2022	

Rapport de gestion de la Gérance

A.S. CARRELAGE SARL au capital fixe de 1 000 €

7, rue du Champ de Manœuvre

67200 STRASBOURG

Siret : 834 950 446 000 15 Ape : 4333 Z

Rapport de gestion de la Gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 novembre 2023

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret n°67-236 du 23 mars 1967. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai fixé par ledit article.

Activité de la Société

A l'issue de l'exercice écoulé, notre Société est en **déficit**.

Résultat – Affectation

L'exercice écoulé fait ressortir un **déficit de 3 639 Euros** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

le déficit de 3 639 € sera reporté sur l'exercice à venir, au compte « report à nouveau ».

-Traitements, salaires 2022 : Mr IKIZ Ahmet : 15 000 €
Mr CINAR Mahmut : 13 500 €

Présentation des comptes et des méthodes d'évaluation

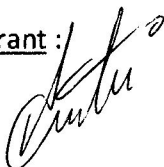
Nous allons maintenant vous présenter plus en détails les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à Strasbourg .

Signature du gérant :



A.S. CARRELAGE SARL au capital fixe de 1 000 €
7, rue du Champ de Manœuvre
67200 STRASBOURG

Siret : 834 950 446 000 15 Ape : 4333 Z

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 novembre 2023

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée **A.S. CARRELAGE SARL** au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents

-Mr IKIZ Ahmet Turan, demeurant au **7, rue du Champ de Manœuvre 67200 STRASBOURG** né le 12.11.1985 à Yildizeli en Turquie, de nationalité Turquie, propriétaire de 50 parts

- Mr CINAR Mahmut, demeurant au **14, route du Rhin 67400 ILLKIRCH**, né le 07.09.1981 à Yerkoy en Turquie, de nationalité Turquie, propriétaire de 50 parts

TOTAL : « 100 » parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Mr IKIZ Ahmet et Mr CINAR Mahmut, président la réunion en leur qualité de co- gérant.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022**.
- Affectation du résultat.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au **31/12/2022**.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation. Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le **31/12/2022** approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit de **3 639 Euros**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'exercice écoulé fait ressortir un **déficit de 3 639 Euros** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

le déficit de 3 639 € sera reporté sur l'exercice à venir, au compte « report à nouveau ».

-Traitements, salaires 2022 : Mr IKIZ Ahmet : 15 000 €
Mr CINAR Mahmut : 13 500 €

Cette résolution est adoptée.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Mr IKIZ Ahmet



Mr CINAR Mahmut

